



## **COMMISSION DE SUIVI, DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ÉLECTORALE « CSOL / LAMUKA »**

---

### **Monitoring « LAMUKA » sur les opérations d'identification et d'enrôlement dans l'aire géographique A01.**

Mesdames, Messieurs,  
Distingués invités et ce, à vos titres respectifs,  
Chers chevaliers de la plume,  
Militantes et militants,  
Chers compatriotes,

Bonjour,

Avant tout, je vous invite à observer une minute de silence en mémoire des victimes des massacres de KASINDI et de toutes les autres qui continuent à tomber injustement dans la partie Est, occupée par le M23 ainsi que les forces de l'EAC, dont le Nouvel Élan fustige et récuse leurs présences, de même les accords signés avec M. Félix TSHISEKEDI.

Aux noms de Nouvel Elan, parti politique co-fondateur de Lamuka et de son initiateur, le Premier ministre honoraire Adolphe MUZITO, je me permets de vous soumettre notre monitoring relatif à l'évolution des opérations d'identification et d'enrôlement en cours, conduite par la CENI en vue de l'organisation du 4ème cycle électoral de décembre 2023.

### **1. INTRODUCTION**

Nous vous rappelons que ces opérations n'ont pas commencées comme annoncées le 24 décembre 2022, sur toute l'étendue de l'aire géographique A01 de la République Démocratique du Congo. Pour votre information, cette zone est constituée des provinces ci-après : Kongo-Central, Kwilu, Maïndombe, Kwango, Nord-Ubangi, Equateur, Sud-Ubangi et la Ville province de Kinshasa.



## **COMMISSION DE SUIVI, DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ÉLECTORALE « CSOL / LAMUKA »**

Ce monitoring est le résultat de la mise sur pied en date du 10 décembre 2022 de la Commission de suivi, de surveillance des opérations électorales et de lutte contre la fraude électorale « CSOL ».

Vu l'opacité qui caractérise la CENI de monsieur KADIMA, malgré notre demande d'accréditation des témoins adressée à la CENI en date du 22 décembre 2022, qui est restée sans réponse, votre commission s'est battue pour obtenir les différents indicateurs qui vont nous permettre de comprendre tant soit peu les faiblesses, mais aussi la logique obscure de la CENI. Nous exposons ci-dessous les différents tableaux fournis par nos camarades de l'arrière-pays, ainsi leurs observations de terrain dans chacune des 6 provinces suivies. Les territoires et villes ont été choisis judicieusement afin de rendre notre échantillon représentatif de toutes les provinces de l'aire géographique AO1.

### **2. LES DIFFÉRENTES PROVINCES ET LEURS SPÉCIFICITÉS**

#### ***2.1. Province de Nord Ubangi***

<b>Villes / territoires</b>	<b>Centres prévus</b>	<b>Centres effectifs</b>	<b>Kits prévus</b>	<b>Kits effectifs</b>	<b>% des centres effectifs</b>
Gbadolite	34	34	68	68	100
Bosobolo	160	154	320	154	96
Businga	178	178	356	326	100
Mobayi-Mbongo	85	85	170	160	100

À Bosobolo, 6 centres d'enrôlement n'ont jamais ouvert leurs portes. Dans ce même territoire et pour des raisons inexplicables, seulement 48% des kits d'enrôlement ont été déployés. Nous aimerions savoir où sont passés les 166 autres Kits ?

Par ailleurs, il s'observe un enrôlement massif des étrangers Centrafricains sur quelques territoires de la province favorisé par certains acteurs politiques. Il s'agit de :



## COMMISSION DE SUIVI, DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ÉLECTORALE « CSOL / LAMUKA »

---

- Territoire de bosobolo: -secteur de bili, quelques villages (lingo, gbayaku, akoya). -secteur de pandu, quelques villages (gbigo, pandu 1 et pandu 2, gbagi, Buda).
- Territoire de mobayi mbongo :
  - secteur de mobayi mbongo, quelques villages (lembo, Mando, Nzakara, Basa, OYomba, Gbogombo, Ezzo, Yake, Satema, Limasa, Gbanda-uwe).
- Territoire de Yakoma : -secteur de yakoma, quelques villages (Gomba, Moyongo, Ngazamba, Waso).
- Dans la ville de gbadolite :
  - commune de Nganza (village wele) et commune de Molegbe (village Mogoro).

### **2.2. Province de Kwango**

<b>Villes/ territoires</b>	<b>Centres prévus</b>	<b>Centres effectifs</b>	<b>Kits prévus</b>	<b>Kits effectifs</b>	<b>% des centres effectifs</b>
Feshi	148	148	156		100
Kasongolunda	403	146	405		<b>36</b>
Kahemba	214	214	214		100
Kenge	331	332	332		100
Popokabaka	130	121			93

Dans la province de Kwango, si les opérations d'enrôlement ont démarré symboliquement le 24/12/2023 pour la ville de Kenge, par contre pour certains centres de ce district, les opérateurs de saisie, les préposés à l'identification ont été déployés le 10/01/ 2023. Le 07/01/2023, ces sont les cités de Kahemba, Popokabaka, Feshi, Kasongo-Lunda, Kibumba qui ont connu ce déploiement.



**COMMISSION DE SUIVI, DE SURVEILLANCE DES  
OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DE LUTTE CONTRE LA  
FRAUDE ÉLECTORALE « CSOL / LAMUKA »**

Par ailleurs, nous tenons à souligner que les cités de Kingwangala, Mawanga, Panzi, et Tembo ont vu leurs centres ouverts quelques semaines bien plus tard.

**2.3. Province de Maïndombe**

<b>Villes/ territoires</b>	<b>Centres prévus</b>	<b>Centres effectifs</b>	<b>Kits prévus*</b>	<b>Kits effectifs**</b>	<b>% des centres effectifs</b>
Inongo/ville	13	13			100
Inongo	115	99			86
Kiri	109	89			81
Yumbi	52	33			63
Bolobo	31	28			90
Kutu	163	159			97
Oshwe	92	80			87
Kwamouth***	-	-	-	-	0

C'est depuis le 24/12/2022 que l'opération d'enrôlement a été lancée dans la ville d'Inongo chef-lieu de la province de Maïndombe et Une semaine après, dans le reste de la province ; en dehors du territoire de Kwamouth en raison du conflit tribal entre les peuples teke et yaka.

Voici le témoignage anonyme d'une personne : « ... Le samedi dernier, j'avais quitté la ville d'Inongo pour me faire enrôler à 23Km de ma ville d'origine. Arrivé au centre d'enrôlement, la batterie était déchargée et il n'y en avait pas de réserve. Impossible dès lors de travailler, faute d'énergie. Finalement, je suis rentré Inongo sans me faire enrôler.



**COMMISSION DE SUIVI, DE SURVEILLANCE DES  
OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DE LUTTE CONTRE LA  
FRAUDE ÉLECTORALE « CSOL / LAMUKA »**

**2.4. Province du Kwilu**

<b>Villes</b>	<b>Centres prévus</b>	<b>Centres effectifs</b>	<b>Kits prévus</b>	<b>Kits effectifs</b>	<b>% des centres effectifs</b>
Bagata	160	-	166	-	-
Bandundu/ville	17	-	40	-	-
Bulungu	359	-	373	-	-
Gungu	315	303	315	303	96
Idiofa	311	305	351	312	98
Kikwit	28	-	76	-	-
Masimanimba	251	231	251	231	92

**2.5. Province de Kongo**

<b>Villes/ territoire</b>	<b>Centres prévus</b>	<b>Centres effectifs</b>	<b>Kits prévus</b>	<b>Kits prévus</b>	<b>% des centres effectifs</b>
Matadi	35	35	-	-	100

35 kits ont été déployés sur toute la ville de Matadi, dont certains avec 2 ou 3 machines, soit en deçà de ce qui est nécessaire. En tenant compte du temps d'enrôlement moyen de 30 minutes, cela entraîne une moyenne journalière 60 à 70 personnes enrôlées.



**COMMISSION DE SUIVI, DE SURVEILLANCE DES  
OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DE LUTTE CONTRE LA  
FRAUDE ÉLECTORALE « CSOL / LAMUKA »**

**2.6. Tableau comparatif des centres d'identification, nombre  
d'inscrits et des sièges de 2017 et 2022.**

Province	2017 - 2018				2022 - 2023			
	CI	%CI	Enrôlés	Sièges	CI	Acc CI	Enrôlés	Sièges
Kasaï	372	2,15%	1.495.089	19	1138	327%	6.382.535	58
Kasaï-Central	914	5,29%	1.552.139	19	1357	67%	2.598.281	24
Kasaï-Oriental	327	1,89%	1.094.420	14	574	57%	1.717.911	16
Lomami	644	3,73%	1.245.661	15	1009	64%	2.040.750	18
Sankuru	1038	6%	1.171.011	14	1.158	9%	1.275.934	12
Kongo-Central	870	5,03%	1.931.006	24	1134	77%	3.412.474	31
Kinshasa	969	5,61%	4.462.246	55	1432	68%	7.481.848	68
Kwilu	1404	8,12%	2.350.798	29	1.406	0,01%	2.351.034	21
Kwango	845	4,89%	985.077	12	1244	47,21%	1.654.240	15
Maïndombe	496	2,87%	978.786	12	641	7,74%	1.054.544	10

Sources : Tableau Dynamique CI 2017 – 2022, CENI

De ce tableau comparatif, nous tirons comme enseignement :

- a. Une augmentation spectaculaire du nombre des centres pour l'espace Grand-Kasaï (Kasaï 327%, Kasaï-Central 67%, Lomami 64%), dont le président Félix TSHILOMBO est originaire.
- b. Aucune augmentation significative pour la province du Kwilu 0,01%.



## **COMMISSION DE SUIVI, DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ÉLECTORALE « CSOL / LAMUKA »**

---

- c. Un grand changement sur la configuration du nombre des enrôlés et par conséquent des sièges au niveau de l'assemblée nationale. La province du Kasaï connaît un accroissement de 327% de sa population enrôlée, alors que la province du Kwilu 0,0001% garde sa population enrôlée stable.
- d. La province du Kwilu perd 8 sièges, passe de 29 en 2017 à 21 sièges en 2022. Alors que la province du Kasaï multiplie ses sièges par 3, passant de 19 à 58 sièges au niveau national. Pour conclure, si la province du Kwilu perd 28 % de ses sièges, le Grand-Kasaï gagne 57 % paradoxalement le double des sièges perdus par la province du Kwilu ; passant de 127 sièges en 2022 contre 81 en 2017
- e. Le Grand-Bandundu (Kwilu, Kwango, Maïndombe) paye le prix de sa résistance au régime actuel de Kinshasa en perdant finalement au total 7 sièges ; ayant 53 sièges en 2018, le nombre des ses sièges est estimé à 47 pour 2023. Tel est donc le décor planté pour les élections de décembre 2023.

### **3. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES OU MONTÉES PAR LA CENI**

- Nombre des machines insuffisant et inégalement repartit dans certains centres. Ce fait pose un sérieux problème quand au quota des personnes enrôlées. Par exemple, le 13 janvier 2023, soit, 3 semaines après le lancement de l'opération, la ville urbaine d'Idiofa n'a enrôlé que 16 000 personnes, soit 20 % seulement que celles enrôlées en 2017, 80 000. Le district de Kasongolunda avait 36 % des Kits déployés et Yumbi avait 64 % de centres ouverts.



## **COMMISSION DE SUIVI, DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ÉLECTORALE « CSOL / LAMUKA »**

---

Ces trois indicateurs analysés, laissent entrevoir une fraude électorale déjà bien élaborée dès l'enrôlement qui a pour effet, la diminution du nombre des sièges, qui probablement sera compensé comme nous le savons tous aux Kasaï, où Monsieur KADIMA a augmenté drastiquement le nombre des centres d'enrôlement.

Dans la province de Maïndombe par exemple, à cause d'une seule machine installée par exemple à Ngongo-Basengele chef-lieu de groupement, à forte densité de population, les hommes ont décidé de laisser cette machine aux femmes, eux-mêmes effectuant alors de longues distances pour chercher où s'enrôler.

- Panne récurrente d'électricité,
- Les pannes des machines à répétition : une semaine entière, voire plus. C'est le cas à Masimanimba. La population se demande si tout cela n'est pas fait express pour la décourager afin de l'inciter à se résigner et ne plus se faire enrôler,
- Quelques cas de corruption pour se faire enrôler à Matadi et à Kinshasa,
- Personnel impayé impacte sur les opérations,
- Mauvaise qualité de l'impression de la carte d'électeur en noir et blanc,
- Démarrage des opérations sans que le personnel ne signe, ni ne prête serment.

Pourtant ces actes sont obligatoires,

---



## **COMMISSION DE SUIVI, DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ÉLECTORALE « CSOL / LAMUKA »**

---

- Les frais de déploiement des MCI sont dérisoires et ne tiennent pas compte des disparités des distances à parcourir pour rejoindre les centres d'enrôlement,
- Les kits d'enrôlement ont été déployés dans des centres sans panneaux, sans câbles d'alimentation, posant un sérieux problème de connexion et donc d'enrôlement. Cette situation a été observée aussi dans beaucoup de territoires de la province de Kwango et de Maïndombe.

### **4. L'ENRÔLEMENT ET ENREGISTREMENT DES CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER**

Cinq pays étrangers ont été retenus par la CENI pour faire participer les congolais émigrés au processus électoral en cours : « Les États-Unis, la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Afrique du Sud ». En dehors des États-Unis dont le chiffre de 103 enrôlés est connu à ces jours, une opacité totale règne aux niveaux des quatre autres pays.

Toutefois, il est à noter que le nombre total des congolais enrôlés sera nettement en dessous des prévisions espérées.

Trois raisons majeures sont à l'origine de cette situation :

- Les distances parcourues : Certains pays comme les USA, la France, l'Allemagne et voire l'Afrique du Sud étant des pays continents, malheureusement seules les ambassades ont été retenus comme centre d'enrôlement. Cette situation occasionne des frais de déplacement et parfois d'hôtels exorbitants pour la plupart des compatriotes qui souhaitaient s'enrôler.
- Des Congolais en séjour irrégulier et de même les sans-papiers se voient refuser le droit de s'enrôler par les agents de la CENI commis aux opérations d'enrôlement.



## **COMMISSION DE SUIVI, DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ÉLECTORALE « CSOL / LAMUKA »**

---

- Aucune publicité communicationnelle ni même sensibilisation auprès des associations des congolais vivants à l'étranger pour cette opération d'une grande valeur.

Nouvel Élan estime que ni la CENI, moins encore les agents commis à cet effet n'ont le pouvoir de refuser à un Congolais son droit de vote s'il n'a pas été déchu de ses droits civiques, conformément à l'article 10 de notre constitution : « La nationalité congolaise est une et exclusive. Elle ne peut être détenue concurremment avec aucune autre.

La nationalité congolaise est soit d'origine, soit d'acquisition individuelle. Est Congolais d'origine, toute personne appartenant aux groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance.

Une loi organique détermine les conditions de reconnaissance, d'acquisition, de perte et de recouvrement de la nationalité congolaise ».

Nouvel Élan estime qu'en matière d'immigration seule la police du pays hôte a qualité de déterminer la nationalité du requérant, soit par un récépissé ou tout autre document établi par la préfecture ou la police des frontières.

Nouvel Élan plaide pour que tout Congolais immigré dans ces cinq pays qui se présente avec un document officiel, autre que la carte de séjour par exemple avec son passeport Congolais valide soit enregistré en tant que tel.

Refuser une catégorie des Congolais d'accomplir leur devoir civique est une occasion manquée pour faire le recensement des congolais vivant dans ces cinq pays de la diaspora pensent les fédérations extérieures de Nouvel Élan.



## **COMMISSION DE SUIVI, DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ÉLECTORALE « CSOL / LAMUKA »**

---

### **5. CONCLUSION**

- **Constat général**

- La majorité du personnel de la CENI affectée aux opérations d'enrôlement sont impayés. Tout le personnel de la CENI travaille avec des arriérés des salaires. D'où la tentation pour certains de monnayer leurs services auprès de la population. D'autres se démotivent d'autant plus que les machines tombent régulièrement en panne
- Personnel inexpérimenté et pas à la hauteur de la tâche à cause de non-respect des résultats de concours de sélection des candidats.
- Lenteur dans l'opération d'enrôlement, d'où des longues files d'attente.

- **Constat particulier et grave**

- La grande opacité de la CENI vis-à-vis des partis politiques de la résistance, quant à l'accès libre à l'information pose un très sérieux problème de transparence, de crédibilité et de partialité quand aux élections à venir !
- Corruption constatée dans certains centres à Matadi, Kinshasa et dans le Nord- Ubangi où des centrafricains se font enrôler.
- Opacité totale et délibérée quant à l'accès aux données pour la ville de Kinshasa,
- Incertitudes, doutes et suspicions quand au nombre des Kits affectées dans chaque centre par rapport à ce qui était prévu.



## **COMMISSION DE SUIVI, DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ÉLECTORALE « CSOL / LAMUKA »**

---

- D'après les chiffres prévisionnels de la CENI sur 18 694 542 d'enrôlés prévus, à la date du 23 janvier 2023, l'aire géographique A01 compterait 7 910 679 enrôlés, soit 37,9%.

- **Quelques recommandations ou suggestions**

# Exigeons un audit indépendant sur le nombre des Kits distribués par rapport à ceux prévus, les centres réellement fonctionnels, les perdiemes et arriérés des salaires du personnel de la CENI,

# Au regard des observations étalées ci-haut, le délai additionnel de 25 jours accordés pour l'enrôlement est insuffisant. De notre point de vue, il faut minimum 3 mois, de peur que le nombre total des personnes enrôlées soit en dessous du seuil estimé, avec comme conséquence une réduction drastique du nombre des sièges dans l'aire A01 ; donc moins de députés à tout le niveau du pouvoir, de même moins de poids politique pour chaque province de l'aire géographique A01.

# Nous exigeons une commission d'enquêtes mixte et paritaire composée de la : « Justice, Société civile, Résistance et Ceni » pour tirer au claire le scandale lié aux matériels et cartes d'électeurs découverts aux mains des particuliers. De même, l'enrôlement des étrangers Centrafricains dans certaines localités de Sud-Ubangi.



**COMMISSION DE SUIVI, DE SURVEILLANCE DES  
OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DE LUTTE CONTRE LA  
FRAUDE ÉLECTORALE « CSOL / LAMUKA »**

---

**# La requalification de la CENI et de toutes les institutions régaliennes liées au processus électoral pour espérer une organisation d'élections libres, crédibles, transparentes, démocratiques et impartiales.**

**Kinshasa le 06 mars 2023**

**Focas KUKLEMENA**

**Coordonnateur de la Commission Électorale de Suivi, de  
Surveillance des opérations électorales et de lutte  
contre la fraude électorale (C S O L / LAMUKA)**